



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

**AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur**

**Règlement numéro 2026-487
Édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux**

Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 4 mai 2026, le Conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 2026-487 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux*.

Ce règlement vient encadrer la conduite des membres du conseil pour assurer une gestion municipale transparente, intègre et respectueuse, tout en prévenant les conflits d'intérêts.

Le règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 8^e jour du mois de mai 2026.

Catherine Emond
Greffière-trésorière adjointe